

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE
Comité syndical du 27 juin 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Date de la convocation : 19 juin 2023

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Ronan KERDRAON a donné pouvoir à M. Hervé GUIHARD (SBAA)
M. Jean-Marie BENIER donné pouvoir à M. Damien GASPAILLARD (CD22)
M. André COENT a donné pouvoir à M. Ludovic GOUYETTE (CD22)
M. Philippe HERCOUËT a donné pouvoir à Mme NIQUE (Région Bretagne)

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Michaël QUERNEZ et M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région)

Membres des services :

Conseil départemental : M. Eric VANTAL - Conseil régional : M. Anthony FOSSARD (visio) – Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Stéphane LOISNEL - Syndicat mixte du Grand Légué : Mme Nolwenn SERINET, Mme Mathilde BOUCHAUD et Mme Claire RONDEL

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale était excusée.

1°) Approbation du procès verbal de la séance du 21 mars 2023

Le procès verbal de la séance du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2°) Convention de transfert d'actifs du SMGL à la Région Bretagne

Le SMGL a, depuis sa création, piloté de nombreuses études et assuré la maîtrise d'ouvrage de divers projets. Ces biens, qui constituent des accessoires du foncier portuaire, n'ont pas vocation à rester dans le patrimoine du Syndicat. Ils doivent par conséquent être transférés à la Région Bretagne, propriétaire foncier du port.

Le transfert porte sur les opérations suivantes :

- Opération n°1 : études d'élaboration du 4^{ème} quai ;
 - Opération n°2 : études et travaux de rénovation du Quai Armez ;
- ainsi que quelques études et travaux détaillés dans les annexes.

La valeur de transfert des biens concernés est arrêtée à 2 141 879,20 € HT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3° Rapport 2023 III 001: Modification des statuts et des participations financières entre la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor

Les statuts du Syndicat Mixte du Grand Légué prévoient dans leurs articles 11.1 et 11.2 que le Conseil Départemental des Côtes d'Armor participe à hauteur de 40 % du financement des sections de fonctionnement et d'investissement du SMGL, et la Région Bretagne à hauteur de 35 %.

Un accord de principe a été trouvé entre le Conseil Départemental et la Région d'inverser les participations respectives.

Le SMGL engage par conséquent la procédure de modification des statuts du Syndicat Mixte, conformément à l'article L.5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auquel renvoie l'article 14 des statuts du SMGL. La participation financière du Conseil Départemental des Côtes d'Armor passe de 40 % à 35 % du financement des sections de fonctionnement et d'investissement du SMGL, et la participation de la Région Bretagne passe de 35 % à 40 %.

D'autre part, les statuts du SMGL prévoient dans leur article 6.1 la composition du Comité syndical. Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes parmi leurs membres. Il est composé de délégués ayant voix délibérative répartis dans 3 collèges différents de la façon suivante :

- Le Département : 5 voix, avec un maximum de 5 délégués et 3 suppléants ;
- La Région Bretagne : 4 voix, avec un minimum de 4 délégués et 2 suppléants ;
- L'Agglomération de Saint-Brieuc : 3 voix, avec un minimum de 3 délégués et 2 suppléants.

Il convient donc de modifier les statuts :

- La Région Bretagne : 5 voix, avec un maximum de 5 délégués et 3 suppléants.
- Le Département : 4 voix, avec un maximum de 4 délégués et 2 suppléants ;
- L'Agglomération de Saint-Brieuc : 3 voix, avec un maximum de 3 délégués et 1 suppléant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4°) Points d'actualité

Inauguration des foodtrucks sur le port samedi 1^{er} juillet

2 foodtrucks vont s'installer du jeudi au dimanche du 1^{er} juillet à fin septembre. Il s'agit d'une cuisine de poulpes pour l'un et d'une cuisine philippine et du monde pour l'autre.

Comité de pilotage le 4 juillet de 9h à 11h

Présentation du diagnostic et projets de scénarii par SCE

Retour de résidence et prestation artistique sur le diagnostic par la Cie Artère

Point d'actualités

Vendredi 7 juillet à 9 h Réunion de concertation étude de développement

Le SMGL a lancé avec la Région début 2023, des études pour le développement du port du Légué (mené par le bureau d'études SCE) en cohérence avec le futur schéma régional portuaire breton. Après une première réunion de concertation en mars, une deuxième se tiendra le 7 juillet de 9h à 12h au Centre des Congrès en présence des principaux acteurs et usagers du port, pour élaborer ensemble des scénarii de développement.

Vendredi 7 Samedi 8 et dimanche 9 juillet fête du Grand Léjon

Le SMGL participe aussi activement à l'organisation de la fête du Grand Léjon qui se tiendra les 7, 8 et 9 juillet. Évènement exceptionnel gratuit pour le 31^{ème} anniversaire avec des animations musicales et maritimes. 20 000 personnes sont attendues le week-end.

Au cours de cet événement, le SMGL et la Région partageront un stand commun sur la presqu'île de Mézaubran (près des grands voiliers) pour y présenter les différents projets en cours sur le port.

Des kakémonos ont été fabriqués pour expliciter ces projets :

- Repenser le port du Légué, une étude participative
- Là où va le fleuve avec la résidence de la Cie Artère
- la gestion des sédiments et la valorisation des sables du Légué.
- La présentation du port du Légué et ses activités de commerce, de réparation navale et de plaisance.

Les grands voiliers attendus sont :

Dans le bassin Mézaubran :

Le Naç Victoria (28 mètres), le Pasacal Flores (43 mètres), le Shtandart (25 mètres), et peut être le Bel Espoir (29 mètres)

Dans le bassin de plaisance :

Une quarantaine de vieux gréements dont la Cancalaise, le Ruth (Paimpol), la Sainte Jeanne (Erquy), le Guiding Star (Plymouth)... et bien sûr le Grand Léjon.

Ce sera aussi l'occasion d'aller assister à **la pièce de théâtre mise en scène par la Cie Artère** (résidence artistique et étude sensible commanditée par le SMGL), le **dimanche 9 juillet à 17h** à proximité des écluses (devant la capitainerie).

5°) Points divers

Mme NIQUE informe que la Fête du Grand Léjon accueillera le samedi 8 juillet de 14h30 à 16h30 des rencontres et ateliers dans le bus BD avec Ronan Pincemin.

M. GUIHARD demande si le projet de construction de voiliers au port est en cours d'instruction. Mme NIQUE précise que le SMGL est en attente du cahier des charges et que ce dossier est suivi de près car en accord avec le schéma régional portuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h35.

La Présidente de séance,

Mme Gaëlle NIQUE

